

Commerce international et mondialisation

RÉSUMÉ

La Communauté européenne a été fondée sur la conviction que l'intégration économique conduit à la paix et à la prospérité économique. Le commerce est donc un élément fondamental de l'identité de l'Union européenne actuelle. Compte tenu du succès du marché intérieur, qui a favorisé la plus longue période de paix de l'histoire moderne de l'Europe, l'Union européenne se considère comme un exemple des avantages qu'offrent le commerce, la mondialisation et l'ouverture économique. La politique commerciale internationale est une compétence exclusive de l'Union européenne, qui, forte du poids économique combiné de ses États membres, est l'un des principaux acteurs du commerce mondial. Pourtant, pour l'Union, la politique commerciale va au-delà de la stabilité et de la croissance: elle est également utilisée pour encourager le développement des pays pauvres, promouvoir des alliances internationales et soutenir les valeurs fondamentales dans le monde. Partenaire indéfectible de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Union européenne soutient un système commercial international fondé sur des règles plutôt que sur la puissance.

Ces dernières années, les bienfaits de la mondialisation et du commerce international ont toutefois été remis en question, y compris au sein de l'Union européenne. Cette situation a conduit l'Union européenne à redynamiser sa politique commerciale, en particulier en présentant une nouvelle stratégie commerciale et un document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation. La nouvelle stratégie de l'Union européenne, intitulée «Le commerce pour tous», répond aux critiques et se concentre sur le renforcement de l'efficacité, de la transparence et des valeurs fondamentales de sa politique commerciale. Conformément à cette stratégie, l'Union européenne a poursuivi les négociations commerciales en cours avec une vigueur nouvelle et a lancé de nouvelles négociations commerciales et d'investissement, donnant lieu à la signature d'accords ultramodernes avec des pays comme le Canada et le Japon.

L'Union vit des temps difficiles en raison de changements majeurs dans le commerce international, qui proviennent tant de l'Occident que de l'Orient. Pour y faire face, elle cherche à promouvoir l'ouverture économique tout en défendant ses valeurs et en protégeant ses intérêts. Par exemple, l'Union a pris des mesures contre les barrières douanières imposées par les États-Unis sur l'acier et continue de défendre un ordre commercial international fondé sur des règles. Les pratiques commerciales controversées de certains pays tiers, comme la Chine, ont poussé l'Union européenne à moderniser ses instruments de défense commerciale, à mettre sur pied un nouveau mécanisme de sélection des investissements étrangers et à demander une réforme de l'OMC. L'Union devrait poursuivre dans cette voie lors de la prochaine législature, en poursuivant la coopération internationale et en cherchant à conclure de nouveaux accords, éventuellement au niveau continental avec l'Afrique, ainsi qu'en s'efforçant de protéger ses citoyens et entreprises contre tout préjudice économique.

La présente note d'information est une révision d'un document publié avant les élections européennes de 2019.



Contenu du briefing

- État des lieux
- Le cadre européen
- Résultats obtenus pendant la législature 2014-2019
- Perspectives d'avenir

État des lieux

Le commerce international a de très nombreuses implications pour les citoyens de l'Union. Le commerce et la mondialisation influencent nos cycles économiques, ont une incidence sur nos marchés du travail et élargissent l'éventail de choix des consommateurs. Le commerce international est également un vecteur clé de la [mondialisation](#), un processus d'intégration entre les pays et les citoyens. Selon [la théorie économique](#), à mesure que le développement technologique réduit les coûts de transaction (communication, transport), les échanges et les investissements transfrontaliers augmenteront. Cette prévision vaut également pour l'Union européenne, tant au sein de son marché unique qu'au-delà de ses frontières.

Aujourd'hui, l'Union européenne à 28 États membres (EU-28) forme le plus grand [bloc commercial](#) au monde; ce statut lui confère une position avantageuse sur la scène commerciale internationale. Cette position de force s'explique par le fait que l'Union jouit du poids économique combiné de vingt-huit pays, ce qui renforce son pouvoir de négociation face aux pays tiers. En revanche, si les États membres de l'Union européenne devaient agir seuls dans la sphère du commerce international, ils auraient beaucoup moins de poids économique et d'influence dans le monde, une position de faiblesse qui ne pourrait que s'aggraver dans un avenir prévisible, face à l'émergence de nouvelles puissances économiques.

L'Union européenne n'a jamais été aussi mondialisée d'un point de vue commercial. L'une des mesures essentielles de la mondialisation économique est la part des exportations et des importations de biens et de services dans le produit intérieur brut (PIB). Selon les données d'Eurostat, la [part des échanges](#) par rapport à la taille de l'économie nationale a augmenté ces dix dernières années, en particulier pour les exportations de l'Union européenne (passées de 38,6 % en 2010 à 45,7 % en 2017). En ce qui concerne le PIB, [les investissements directs étrangers](#) (IDE) à destination et en provenance de pays tiers ont également augmenté, de même que la part de la valeur ajoutée des produits intermédiaires, reflétant ainsi le lien entre l'Union européenne et [les chaînes de valeur mondiales](#).

En parallèle, le commerce international [s'est politisé](#), que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne. Le commerce a constitué un thème électoral important lors des élections présidentielles de 2017 en France et de 2016 aux États-Unis. En 2018, le gouvernement américain, sous Donald Trump, a instauré des barrières douanières sur les [importations d'acier et d'aluminium](#), aussi bien pour ses [adversaires que pour ses alliés](#) (dont l'Union européenne), ainsi que sur un volume d'importations en provenance de Chine représentant environ [200 milliards de dollars](#) (pour l'instant). L'Union européenne a réagi en adoptant [des mesures de rééquilibrage](#) concernant une liste de produits américains ainsi que [des mesures de protection](#) pour remédier à la réorientation de l'acier en provenance d'autres pays vers l'Union européenne, mais aussi en engageant des [procédures](#) judiciaires devant l'OMC. Le blocage par les États-Unis des nouvelles nominations de magistrats au sein de l'organe d'appel de l'OMC inquiète particulièrement l'Union européenne, car cela pourrait nuire au [système commercial multilatéral fondé sur des règles](#). Les [futurs relations commerciales](#) entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, à l'issue du Brexit, constituent également un sujet litigieux. Entre-temps, de manière plus générale, bien que l'anxiété liée à la mondialisation et au libre-échange ait conduit à l'ascension des partis protectionnistes, le sondage [Eurobaromètre de l'automne 2018](#) a confirmé que 71 % des citoyens européens soutiennent la politique commerciale actuelle de l'Union.

Le commerce international présente un certain nombre d'avantages économiques, à la fois pour [les entreprises](#) et pour [les consommateurs](#). Selon la Commission européenne, quelque 30 millions d'emplois et plus de 600 000 petites et moyennes entreprises (PME) dans l'Union européenne [dépendent des exportations](#). En parallèle, les importations ont diminué les prix des biens et services (intermédiaires) et augmenté le choix pour les consommateurs ainsi que pour les entreprises. Pour régir le commerce international, l'Union européenne a conclu des accords commerciaux avec

[69 pays](#) à travers le monde, représentant 40 % du PIB mondial. Ces accords génèrent environ [24 milliards d'euros par an](#) au profit des consommateurs.

Toutefois, les avantages du commerce international et de la mondialisation pour l'Union européenne dépassent le cadre strictement économique: l'intégration économique que favorise le commerce encourage également la paix et la stabilité, comme le démontre le projet européen lui-même depuis des dizaines d'années. Chaque jour prolonge le record de la plus longue période de paix en Europe depuis la *Pax Romana*. Le commerce international permet à l'Union européenne d'engager un dialogue avec d'autres pays et de forger des alliances dans le monde entier. Grâce à sa participation active à l'OMC, elle est en mesure d'œuvrer en faveur du multilatéralisme et de la coopération internationale dans le cadre d'un système reposant sur des règles plutôt que sur la force. En parallèle, la politique commerciale de l'Union vise à encourager le développement économique, par exemple en octroyant aux pays en développement un accès préférentiel à son marché intérieur. La politique commerciale de l'Union lui sert par ailleurs de levier pour promouvoir des valeurs fondamentales dans les pays tiers en vue de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations.

Or, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucun inconvénient au commerce international et à la mondialisation. Pour ce qui est des effets indésirables, le commerce peut donner lieu à [des inégalités régionales](#), comme des salaires moins élevés, qui s'expliquent par le déplacement de la production vers des pays où cette production est plus avantageuse. À mesure que les ressources sont réaffectées à des entreprises plus productives au sein d'une économie, les gains de performance devraient entraîner des gains de bien-être net. Toutefois, ces gains ne sont pas toujours répartis de manière uniforme. Les transferts de production entraînent des pertes d'emplois, en particulier dans le secteur manufacturier. Néanmoins, les effets généraux des [déplacements de main-d'œuvre liés au commerce](#) sont sans doute compensés par les gains économiques découlant du commerce et de la réaffectation des emplois. Quant aux [effets du commerce sur l'environnement](#), ils dépendent, entre autres, des variables environnementales mesurées ainsi que du niveau de développement économique du pays. Libéraliser les échanges sans prévoir de réglementation visant à en atténuer les effets peut également compromettre [la protection des données à caractère personnel](#).

L'Union européenne joue un rôle important dans la gestion des aspects sociaux, politiques et économiques de la mondialisation. Premièrement, elle dispose [d'une compétence exclusive](#) en matière de gestion des relations commerciales et de négociation des accords commerciaux avec les pays tiers. Deuxièmement, elle joue un rôle important dans la lutte contre les pratiques commerciales déloyales de la part de pays tiers ainsi que dans le renforcement des règles internationales à cet égard, notamment grâce à une [réforme de l'OMC](#). Elle aide ainsi, par exemple, à protéger les entreprises européennes contre [l'afflux de produits à des prix sous-évalués](#) sur le marché européen et à uniformiser les conditions de concurrence à l'échelle internationale. Troisièmement, l'Union européenne aide les travailleurs évincés à cause de la mondialisation par l'intermédiaire, entre autres, du [Fonds européen d'ajustement à la mondialisation](#) (FEM). Les États membres restent toutefois les principaux responsables de la [politique de l'emploi](#), ce qui limite la marge de manœuvre de l'Union dans ce domaine précis.

Le cadre européen

Cadre juridique

Les traités européens définissent les compétences de l'Union européenne dans le domaine du commerce international. Conformément à [l'article 3, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne](#) (traité FUE), l'Union européenne a une compétence exclusive dans le domaine de l'union douanière et de la politique commerciale internationale (également nommée «politique commerciale commune»). Cette compétence exclusive en matière de commerce international est la conséquence directe de [l'union douanière](#) instaurée aux débuts de l'Union, qui a conduit à l'abolition des frontières intracommunautaires pour les échanges de biens et à

l'instauration d'un tarif douanier extérieur commun ([article 28 du traité FUE](#)). Ce tarif douanier extérieur commun a contraint les États membres à adopter également une politique commerciale commune, qui est depuis devenue la politique commerciale globale de l'Union européenne.

L'[article 207 du traité FUE](#) énonce des règles spécifiques pour la politique commerciale de l'Union européenne vis à vis des pays tiers. La Commission, par exemple, joue un rôle central dans la négociation des accords commerciaux, sur la base d'un mandat qui lui est délivré par le Conseil. En outre, [l'article 218 du traité FUE](#) définit la procédure pour la conclusion d'accords internationaux avec des pays tiers, qui concerne également les accords commerciaux de l'Union. Cette procédure exige notamment que le Parlement européen donne son approbation aux nouveaux accords commerciaux de l'Union.

Les accords commerciaux de l'Union européenne peuvent être des accords intracommunautaires ou mixtes. Alors que les accords intracommunautaires relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne et doivent uniquement être approuvés au niveau de l'Union européenne, les accords mixtes peuvent avoir un certain nombre de bases juridiques qui impliquent également [des compétences partagées](#) et doivent donc être signés et ratifiés par l'Union européenne et par chaque État membre. Par exemple, certains accords de partenariat économique conclus avec des pays en développement reposent également sur les articles 208 à 211 du traité FUE, qui traitent de la coopération au développement. Dans un [avis](#) publié en 2017, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) indiquait que l'accord de libre-échange (ALE) entre l'Union européenne et Singapour ne pouvait pas, dans sa forme originelle, être signé et conclu par l'Union européenne à elle seule, étant donné que certaines dispositions relatives aux investissements (comme sur les investissements de portefeuille) ne relevaient pas de sa compétence exclusive. En conséquence, l'ALE a été [scindé](#) en un accord commercial UE-Singapour (portant sur la compétence exclusive de l'Union) et un accord de protection des investissements UE-Singapour (qui concerne des compétences partagées).

L'Union européenne et ses États membres sont membres de l'OMC, laquelle représente le système commercial international fondé sur des règles qui a été créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La Commission s'exprime uniformément au nom des États membres dans la plupart des réunions de l'OMC. L'Union européenne a accepté un grand nombre de [règles de l'OMC](#), qui sont énoncées dans les accords multilatéraux. Ces règles sont exécutoires en vertu du système de règlement des différends de l'OMC.

Une partie du budget de l'Union européenne consacrée à [l'action extérieure](#) finance les tâches liées au commerce, le dialogue avec la société civile sur le commerce ou la facilitation des échanges dans les pays en développement. En dehors du budget de l'Union européenne, le [FEM](#) peut être exploité ponctuellement pour aider les travailleurs déplacés du fait de la mondialisation.

Une nouvelle approche du commerce

À la suite des débats houleux concernant les avantages du commerce international et de la mondialisation qui ont agité l'Union européenne ces dernières années, celle-ci a donné un second souffle à sa politique commerciale. Deux documents publiés par la Commission revêtent une importance particulière à cet égard.

Le premier est la nouvelle [stratégie commerciale de l'Union](#) intitulée «[Le commerce pour tous – Vers une politique de commerce et d'investissement plus responsable](#)», présentée par la Commission en octobre 2015. Cette stratégie met l'accent sur trois principes de la politique européenne en matière de commerce et d'investissement, à savoir:

- **l'efficacité:** la politique de commerce et d'investissement de l'Union européenne devrait être efficace dans sa gestion des nouvelles réalités économiques, telles que la progression des chaînes de valeur mondiales, et devrait tenir ses promesses, en particulier vis-à-vis de sa mise en œuvre, de son exécution, des petites entreprises et des travailleurs;

- **la transparence:** la politique de l'Union (et son processus décisionnel) dans le domaine du commerce et de l'investissement devrait être rendue plus transparente et ouverte, y compris par un travail plus étroit avec les États membres, le Parlement européen et la société civile;
- **les valeurs:** la politique commerciale et d'investissement de l'Union devrait reposer sur des valeurs, tant au sein de l'Union, en répondant aux attentes des citoyens en matière de réglementation et d'investissements, qu'à l'extérieur de ses frontières, en favorisant le développement durable, les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

La stratégie de la Commission intitulée «Le commerce pour tous» souligne également l'importance d'un programme de négociations tourné vers l'avenir afin de façonner la mondialisation, en particulier en donnant un nouvel élan au système commercial multilatéral et en faisant progresser les relations bilatérales. Le Parlement européen a [accueilli favorablement](#) cette nouvelle stratégie commerciale.

La Commission a également affirmé concentrer ses efforts sur l'organisation de la mondialisation, publiant un [document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation](#) en mai 2017. Dans ce document, la Commission propose que l'Union européenne réponde à la mondialisation sur *le plan extérieur* à l'aide:

- **de la coopération internationale**, afin de façonner la mondialisation, notamment en continuant à soutenir les institutions internationales existantes et en réglementant de nouveaux domaines qui ne sont actuellement soumis à aucune règle internationale;
- **de la diplomatie économique**, afin de poursuivre les intérêts économiques de l'Union européenne à l'étranger;
- **d'outils visant à garantir des conditions de concurrence équitables**, par exemple au moyen d'instruments de défense commerciale (IDC) et d'une meilleure application des accords commerciaux actuels et des règles existantes.

Sur le **plan intérieur**, la Commission propose que l'Union européenne réponde à la mondialisation en:

- **renforçant sa résilience**, grâce à un meilleur partage des avantages de la mondialisation, en particulier par l'adoption de politiques sociales et éducatives efficaces;
- **promouvant la compétitivité à long terme**, insistant particulièrement sur l'innovation, l'investissement, les politiques sectorielles, la réglementation et la fiscalité;
- **travaillant en partenariat étroit** avec des régions plus valorisées pour faire face à la mondialisation.

En réponse à ce document, le Parlement européen a adopté en octobre 2018 une [résolution](#) intitulée «Maîtriser la mondialisation: aspects commerciaux». La nouvelle stratégie commerciale et le document de réflexion constituent des éléments clés de l'approche actuelle de l'Union européenne vis-à-vis du commerce international et de la mondialisation, et ces deux documents ont guidé les dernières actions de l'Union européenne en la matière.

L'une des dix priorités stratégiques initiales de la Commission actuelle a été modifiée à mi-mandat: «un accord de libre-échange raisonnable et équilibré avec les États-Unis» est devenu «une politique commerciale équilibrée et novatrice pour maîtriser la mondialisation». En plus de refléter les changements politiques des deux côtés de l'Atlantique (en particulier la fin des [négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement](#) – PTI), cette évolution témoigne de la volonté de la Commission actuelle de lier explicitement son programme commercial et sa politique commerciale à l'enjeu plus vaste de la mondialisation.

Résultats obtenus pendant la législature 2014-2019

Mise en œuvre du nouveau programme commercial et de la nouvelle stratégie commerciale de l'Union

La législature 2014-2019 a fortement mis l'accent sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie commerciale de l'Union européenne. En septembre 2017, la Commission a adopté un [rapport](#) sur la mise en œuvre de la stratégie «Le commerce pour tous», qui donne un bon aperçu des avancées de l'Union jusqu'à présent. La présente section reprend quelques-unes des principales conclusions du rapport et évoque les progrès accomplis depuis 2017.

Efficacité

En ce qui concerne l'efficacité de la politique commerciale de [l'Union](#), cette dernière (par l'intermédiaire de la Commission) s'est attaquée à un certain nombre de barrières commerciales dans le cadre du [partenariat pour l'accès au marché](#), au moyen duquel la Commission coordonne ses activités avec les États membres et les entreprises. Par exemple, la Commission [a levé](#) 45 barrières commerciales frappant les exportations de l'Union européenne à hauteur de 8,2 milliards d'euros en 2017, et quelques 20 autres qui ont touché 4,2 milliards d'euros d'exportations en 2016. Cette approche a facilité les exportations des entreprises de l'Union vers les pays tiers. Devant l'OMC, l'Union européenne a engagé [de nombreuses procédures](#) contre différents partenaires commerciaux. Faisant suite à la [résolution](#) du Parlement européen sur l'attaque des États-Unis contre le soutien agricole de l'Union européenne quant aux droits sur les olives espagnoles, la Commission [a annoncé](#) porter l'affaire devant l'organe de règlement des différends de l'OMC. D'autres affaires récentes portent sur les [tarifs américains de l'acier et de l'aluminium](#) et sur [les pratiques de transfert de technologie appliquées par la Chine](#). Une résolution favorable de ces affaires faciliterait le commerce des entreprises européennes sur ces marchés.

Lors de la législature 2014-2019, le Parlement a renforcé le contrôle de [l'application des accords commerciaux](#), notamment en ce qui concerne leurs conséquences sociales et environnementales. En octobre 2018, la Commission a publié son deuxième [rapport annuel sur la mise en œuvre des accords de libre-échange](#), qui vient s'ajouter aux rapports annuels sur la mise en œuvre d'accords de libre-échange (ALE) spécifiques (tels que l'accord [UE-Corée du Sud](#)). Ce rapport donne un aperçu de l'efficacité des ALE de l'Union européenne en examinant à la fois les progrès et les lacunes et, ce faisant, contribue à la transparence des travaux de l'Union. Bien qu'il montre que de nombreux ALE de l'Union ont permis l'intensification des échanges avec les pays partenaires, le rapport souligne également que l'application de ces accords (en particulier l'utilisation des préférences commerciales) sur le terrain pourrait être améliorée.

Transparence

Durant la législature 2014-2019, la Commission a mis en place un [site internet sur la transparence en action](#), qui contient tous les documents publiés sur les différentes négociations en cours (même si les offres sensibles d'accès au marché resteront confidentielles). Dans le cadre du [paquet «Commerce» de septembre 2017](#) pour l'Union, la Commission a également annoncé la [création](#) d'un nouveau [groupe consultatif](#) sur les accords commerciaux de l'Union afin de favoriser une politique commerciale ouverte. Ce groupe consultatif s'est réuni à cinq reprises en 2018. Par ailleurs, la Commission organise régulièrement des [dialogues avec la société civile](#) sur divers aspects de la politique commerciale afin d'inclure la société civile dans le processus d'élaboration des politiques et responsabiliser davantage les acteurs. La Commission a également décidé, dans le cadre de ce paquet, de publier désormais ses recommandations concernant des directives de négociation pour le Conseil. En parallèle, le Conseil a pris des mesures en faveur d'une plus grande transparence en 2018 en [publiant](#) pour la première fois l'intégralité d'un mandat de négociation en faveur de la modernisation d'un accord d'association (dans ce cas, entre l'Union et le Chili) à un stade très

précoce des négociations. Ces initiatives vont dans le sens des appels répétés du [Parlement](#) en faveur d'une plus grande transparence à toutes les étapes des négociations commerciales.

Valeurs

Pour ce qui est des valeurs dans la politique commerciale de l'Union, la Commission a ouvert, en 2017, un débat sur les chapitres consacrés au commerce et au [développement durable](#) dans ses ALE et sur les améliorations qui pourraient y être apportées. Sur la base des discussions ultérieures, elle a publié un [document informel](#) en 2018, qui présentait quinze actions à mener pour réformer les chapitres consacrés au commerce et au développement durable. Ces actions consistent, entre autres, à encourager les partenaires commerciaux à ratifier rapidement les conventions internationales fondamentales (y compris les conventions de l'Organisation internationale du travail), à faciliter le rôle de surveillance de la société civile et à renforcer la coordination avec le Parlement européen. En 2017, la Commission a également proposé le lancement d'un [examen](#) des dispositions relatives au commerce et au développement durable de l'[accord économique et commercial global UE-Canada \(AECG\)](#), et, en septembre 2018, le comité mixte de l'AECG [a réaffirmé](#) l'engagement de l'Union et du Canada dans la concrétisation de l'accord de Paris sur le changement climatique.

La modernisation prévue de l'accord de l'Union européenne avec le Mexique comprendra également des nouveaux chapitres sur [la coopération en matière de bien-être des animaux et de résistance antimicrobienne](#) ainsi que sur la [lutte contre la corruption](#). En ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes et le commerce, dans une [résolution d'initiative de 2018](#), le Parlement a demandé l'inclusion de l'égalité des sexes dans les accords commerciaux, et la Commission a publié un projet de dispositions sur [le commerce et l'égalité des sexes](#) dans le cadre de ses négociations avec le Chili. Durant ses discussions avec l'Indonésie, la Commission a en outre [présenté](#) un premier texte sur les flux de données. Par ailleurs, l'Union européenne a suspendu ses négociations commerciales avec la Thaïlande en raison de craintes concernant les droits fondamentaux.

En vertu du [système de préférences généralisées](#) (SPG), l'Union européenne permet aux pays en développement les plus vulnérables de payer moins de droits de douane sur leurs exportations vers l'Union européenne, voire de n'en payer aucun. Le SPG vise à promouvoir le développement durable et la bonne gouvernance; il peut également être utilisé comme vecteur de promotion des valeurs fondamentales au sein des pays partenaires. Fin 2018, la Commission a entamé un réexamen de ses préférences commerciales pour le [Cambodge](#) au vu de la détérioration des droits du travail et de l'homme dans le pays. Elle envisage également une révision des préférences commerciales pour la Birmanie en raison de la dégradation de la situation des Rohingyas. En sus du SPG, l'Union européenne fournit [une assistance financière](#) aux pays en développement pour soutenir leur intégration au système commercial mondial, conformément à l'initiative de l'[«aide pour le commerce»](#) de l'OMC.

Une politique commerciale novatrice qui maîtrise la mondialisation

En ce qui concerne la politique commerciale progressiste de l'Union, la Commission a réussi à introduire de [nouveaux aspects](#) dans certains des ALE de l'Union. Celles-ci incluent l'énergie et les matières premières, incluses dans ses accords avec le Viêt Nam et l'Ukraine, un nouveau système juridictionnel des investissements (SJI), intégré à plusieurs accords (voir ci-dessous), et la mobilité des professionnels (tels que les architectes et les opérateurs de grues), ajouté dans l'AECG et dans l'accord de partenariat économique (APE) UE-Japon.

La Commission s'est également efforcée de rendre le [FEM](#) plus flexible. Ce Fonds a été créé en 2006 pour (co)financer des politiques actives du marché du travail dans les États membres qui aident les travailleurs ayant perdu leur emploi à cause de la mondialisation ou de la crise économique et financière à retrouver un emploi. De 2007 à 2016, le FEM [a soutenu](#) 147 dossiers concernant environ 140 000 travailleurs licenciés, dont la moitié s'étaient retrouvés au chômage pour des raisons liées au commerce.

Négociations en matière de commerce et d'investissement

L'UE a également réalisé des progrès significatifs au cours de la législature 2014-2019 dans de nombreux domaines, tant existants que nouveaux, ainsi qu'en ce qui concerne les négociations en matière de commerce et d'investissement.

Nouveaux accords et accords en projet

En décembre 2018, le [Parlement a approuvé](#) l'accord commercial bilatéral le plus important que l'Union aie jamais signé: l'[accord de partenariat économique UE-Japon](#). Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} février 2019. L'[AECG](#), un autre nouvel accord commercial important, est [entré en vigueur](#) à titre provisoire en septembre 2017, au cours de la dernière législature. Le Parlement y a donné son [approbation](#) en février 2017. L'AECG a été décrit comme l'ALE de l'Union européenne [le plus avancé et novateur](#) à ce jour en raison de ses dispositions ambitieuses sur le commerce et le développement durable, le travail et l'environnement. La Commission estime que cet accord a donné [des résultats positifs](#) lors de sa première année de mise en application. L'AECG entrera pleinement et définitivement en vigueur lorsque tous les [États membres](#) l'auront [ratifié](#).

L'Union finalise également de nouveaux accords avec plusieurs autres pays:

- avec [Singapour](#), elle a signé un accord de libre-échange et un accord de protection des investissements (API) le [19 octobre 2018](#). Le Parlement a donné son approbation à l'ALE et cet accord devrait entrer en vigueur après la conclusion des formalités finales par chaque partie. Par contre, la procédure de ratification de l'API UE-Singapour sera plus longue car l'accord devra également être approuvé par les États membres.
- S'agissant du [Viêt Nam](#), des négociations concernant un nouvel ALE avec le [pays](#) avaient été [conclues](#) en 2015, mais l'Union a, là aussi, décidé de scinder cet accord en un accord commercial et un API à la suite de l'avis précité rendu par la Cour de justice de l'Union européenne sur l'ALE UE-Singapour. La ratification de l'ALE avant l'automne 2019 est très improbable; l'API prendra plus de temps en raison de l'obligation de ratification par les États membres.
- avec [le Mexique](#), la Commission a [conclu un accord](#) destiné à moderniser le volet commercial de l'accord global UE-Mexique existant, jugé obsolète (l'accord d'origine est entré en vigueur en 2000). Les détails techniques et le texte juridique de l'accord actualisé doivent encore être finalisés. L'accord global modernisé devra ensuite être ratifié au niveau de l'Union européenne et des États membres lors de la prochaine législature.

Négociations commerciales nouvelles et en cours

Durant la législature 2014-2019, l'Union européenne a également poursuivi un grand [nombre de négociations en cours](#) et ouvert de nouvelles, certaines progressant davantage que d'autres:

- avec [les Philippines](#), les négociations ont officiellement débuté en 2015, et [deux](#) cycles de négociations ont eu lieu jusqu'à présent. Le [Parlement](#) a, à plusieurs reprises, exprimé des inquiétudes quant aux exécutions extrajudiciaires signalées aux Philippines, demandant la suppression des préférences commerciales en vigueur si aucune amélioration concrète n'était observée.
- Avec [l'Indonésie](#), les négociations ont été lancées en 2016 et donneront lieu à [six](#) cycles de négociation à partir de janvier 2019.
- Avec le Chili, les négociations sur la [modernisation](#) du volet commercial de l'[accord d'association UE-Chili](#) de 2002 ont débuté en 2017, et [quatre](#) cycles de négociation ont eu lieu depuis lors.
- Avec [l'Australie](#) et la [Nouvelle-Zélande](#), les [négociations](#) ont été officiellement lancées en juin 2018 et elles progressent à un bon rythme.

L'Union européenne a également poursuivi ses travaux sur la conclusion d'un ALE avec le bloc commercial sud-américain, le [Mercosur](#). Ces discussions ont débuté il y a près de vingt ans et, bien que l'on ait cru, ces dernières années, à une possible conclusion durant la législature 2014-2019, la signature d'un accord politique [semble peu probable](#). En parallèle, la Commission travaille sur plusieurs autres négociations commerciales [en cours](#), y compris avec le Maroc et la Tunisie, et sur de nouvelles initiatives multilatérales, dont une réforme de l'[OMC](#).

Négociations nouvelles et actuelles en matière d'investissement

Dans le cadre de sa politique commerciale, l'Union européenne cherche également à améliorer les flux d'investissements internationaux (à la fois sur son territoire et en dehors), l'investissement étant généralement jugé bénéfique à la croissance économique et à la compétitivité. Par conséquent, elle ajoute souvent des volets consacrés à l'investissement dans ses ALE ou négocie des accords d'investissement autonomes avec des pays tiers.

Durant la dernière législature, l'Union a ouvert plusieurs négociations sur les investissements. Les négociations en cours sur les normes de protection des investissements et de résolution des litiges avec le [Japon](#) devraient, à terme, compléter l'APE. Quant aux négociations avec la [Chine](#) sur les investissements, elles se sont poursuivies et ont débouché sur un premier échange d'[offres d'accès au marché](#) en juillet 2018. En parallèle, l'Union européenne [se prépare](#) à lancer des négociations similaires avec Taïwan et Hong Kong, et, depuis 2014, cinq cycles de négociations ont eu lieu avec [la Birmanie](#) au sujet d'un API.

En réponse à la forte opposition exprimée, ces dernières années, par la société civile envers les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), l'Union européenne travaille en outre sur une réforme de la protection de l'investissement international. Le Parlement européen a joué un rôle particulièrement important, incitant l'Union à modifier son approche en exigeant l'[adoption](#) d'un nouveau système qui remplacerait l'arbitrage international. L'Union européenne a, depuis lors, réussi à inclure un nouveau [système juridictionnel des investissements](#) (SJI) dans ses derniers accords et ceux à venir, y compris avec le [Canada](#), [Singapour](#), [le Viêt Nam](#) et le [Mexique](#). Compte tenu des préoccupations des citoyens vis-à-vis de ce nouveau système, [la Belgique](#) a toutefois demandé l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité des dispositions du SJI prévu par l'AECG avec le droit communautaire. En janvier 2019, l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne a rendu son [avis](#) non contraignant dans lequel il conclut que le SJI est bel et bien compatible avec le droit européen.

En parallèle, l'Union européenne a entamé des négociations au sujet d'une convention portant création d'un [tribunal multilatéral des investissements](#) (TMI), qui s'appuierait sur les innovations des SJI bilatéraux. Ces discussions multilatérales se déroulent sous l'égide de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et devraient franchir une étape décisive en 2019.

Relations commerciales avec les États-Unis

Les États-Unis sont traditionnellement l'un des alliés économiques majeurs de l'Union européenne et les deux partenaires commerciaux entretiennent la relation économique la plus importante du monde. Malgré ses relations commerciales parfois difficiles avec les États-Unis, principalement en raison de l'attitude de l'actuel président Donald Trump, l'Union européenne a réussi à adopter un accord bilatéral sur la [reconnaissance mutuelle des inspections des fabricants de produits pharmaceutiques](#) en mars 2017 et à [conclure](#) un autre [accord concernant l'assurance et la réassurance](#) en mars 2018 avec la nouvelle administration américaine. À la suite de plusieurs conflits commerciaux avec l'administration Trump depuis 2017 (y compris une menace d'imposition de [droits de douane sur les voitures](#) de l'Union), Jean-Claude Juncker, président de la Commission, est parvenu à une [entente](#) de principe avec le président Trump en juillet 2018 afin d'éviter une nouvelle escalade des tensions. Dans le cadre de cette entente, l'Union européenne et les États-Unis [négocient](#) un accord sur l'évaluation de la conformité et la suppression des droits de douane sur les

produits industriels. En particulier, le [mandat](#) pour ces négociations a été approuvé par les États membres sans consensus unanime, la France votant contre et la Belgique s'étant abstenue.

Dossiers législatifs

Parmi les autres domaines importants sur lesquels l'Union européenne a travaillé durant la législature 2014-2019 figure l'adoption d'une nouvelle législation visant à protéger ses citoyens et ses entreprises contre les pratiques commerciales déloyales ainsi qu'à promouvoir les valeurs fondamentales dans le commerce mondial.

L'Union a ainsi **amélioré ses instruments de défense commerciale (IDC)** en adoptant deux nouveaux textes législatifs. Les IDC permettent à l'Union de protéger ses entreprises et ses citoyens contre les pratiques commerciales déloyales d'autres pays, telles que la vente de marchandises dans l'Union à des prix inférieurs à ceux du marché afin de gagner des parts de marché.

- Le premier de ces textes est une nouvelle [méthode de calcul antidumping, adoptée](#) fin 2017. Cette nouvelle méthode devrait aboutir à une hausse des droits antidumping de l'Union sur les importations de marchandises sous-évaluées par les pays tiers dans l'Union européenne et devrait donc être plus efficace pour lutter contre les distorsions du marché.
- Peu de temps après, les instruments de l'Union européenne ont été renforcés par un deuxième texte législatif, entré en vigueur le [8 juin 2018](#), qui a [modernisé](#) les IDC de l'Union européenne. Cette modernisation exhaustive devrait permettre d'accroître l'efficacité des IDC, notamment en accélérant les procédures de l'Union, en améliorant la transparence et la prévisibilité, et en intégrant des normes sociales et environnementales élevées.

Le travail législatif de l'Union européenne se concentre également sur la **promotion de valeurs** dans sa politique commerciale.

- Preuve en est l'adoption en 2016 d'un [règlement modifiant un règlement](#) de 2005 sur l'exportation de certains biens susceptibles d'être utilisés pour infliger [la peine de mort et la torture](#) (également nommé «règlement contre la torture»). Ce texte législatif modifié devrait empêcher les exportations européennes de contribuer à la violation des droits de l'homme dans des pays tiers.
- L'adoption, en 2017, d'une nouvelle [législation](#) sur le [commerce des minerais provenant de zones de conflit](#), qui entrera en vigueur en 2021, en est un autre exemple. Ce règlement vise à endiguer le commerce de certains minerais (y compris l'étain et l'or) en provenance de pays politiquement instables, commerce utilisé par des groupes armés pour financer leurs activités violentes.

Durant la législature 2014-2019, l'Union européenne a également œuvré en faveur de l'adoption d'une [proposition](#) de [cadre européen permettant de filtrer les investissements directs étrangers](#). Cette proposition vise à renforcer la coopération entre la Commission et les États membres dans l'examen des acquisitions d'entreprises européennes par des entreprises étrangères, pour des raisons de sécurité et d'ordre public, afin de protéger les intérêts essentiels de l'Union. À l'issue de négociations en trilogue entre le [Parlement](#) et le [Conseil](#), un accord a été conclu sur ce dossier en novembre 2018.

En 2017, la Commission a publié une [proposition](#) législative visant à faire cesser les [importations illicites de biens culturels](#) dans l'Union européenne, ces biens étant souvent utilisés pour financer le terrorisme. Le Parlement a adopté sa [position](#) sur cette proposition en octobre 2018 et a trouvé un accord avec le Conseil en décembre 2018.

En 2018, l'Union européenne a également adopté un [règlement horizontal sur les mesures de sauvegarde](#) et, en janvier 2019, elle a avancé dans sa préparation du Brexit [en trouvant un accord](#)

sur la répartition des [contingents tarifaires](#) de la liste OMC de l'Union au lendemain du retrait du Royaume-Uni qui devrait intervenir le 31 octobre 2019.

Perspectives d'avenir

Le sentiment antimondialiste et protectionniste s'est renforcé ces dernières années et il est improbable qu'il disparaisse dans un avenir proche. Depuis longtemps avocate des avantages du libre-échange et de la mondialisation dans un système international fondé sur des règles, l'Union européenne jouera un rôle clé dans la poursuite de la coopération internationale et la démonstration des avantages du commerce international. Le premier ministre néerlandais, Mark Rutte, a également soulevé ce point lors d'un [discours](#) prononcé en 2018 au Parlement européen, affirmant qu'il convient de «diffuser un message fort à l'intention du reste du monde: la confiance de l'Europe dans le pouvoir de la coopération multilatérale et du libre-échange est aussi ferme que jamais.»

Négociations actuelles en matière de commerce et d'investissement

Au cours de la nouvelle législature, bon nombre des négociations en cours pour de nouveaux accords bilatéraux de commerce et d'investissement de l'Union européenne devraient être conclus. L'un des premiers nouveaux accords que l'Union pourrait finaliser est la modernisation du volet commercial de l'accord global UE-Mexique, dont de grandes parties seront ensuite appliquées à titre provisoire. De même, les négociations avec l'Australie, le Chili, la Chine, l'Indonésie, le Mercosur et la Nouvelle-Zélande pourraient éventuellement mener à de nouveaux accords en matière de commerce et d'investissement. L'Union devrait en outre continuer d'inclure des règles commerciales novatrices (par exemple sur les flux de données et les questions d'égalité entre les femmes et les hommes) dans ces accords et d'autres nouveaux accords afin de généraliser la prise en compte de ces problématiques. Quant aux nouveaux accords, dans son discours sur [l'état de l'Union 2018](#), le président de la Commission a proposé de transformer les ALE déjà conclus par l'Union avec les pays africains en un ALE intercontinental. Après le départ du Royaume-Uni prévu pour octobre 2019, l'Union devra également entamer des négociations sur ses futures relations commerciales avec ce pays. Dernier point, mais non des moindres, comme l'Union européenne l'a démontré durant la législature 2014-2019, l'amélioration de la mise en œuvre des accords existants, en particulier vis-à-vis de l'utilisation des préférences commerciales, devrait ouvrir de nombreuses portes.

Les **initiatives commerciales plurilatérales** offrent en outre de nombreuses possibilités. Même si les négociations concernant un accord sur le commerce des services (ACS) et un accord sur les biens environnementaux (ABE) ont échoué lors de la dernière législature, ces initiatives restent conformes au programme commercial de l'Union européenne. En effet, la onzième conférence ministérielle de l'OMC, en 2017, a donné lieu à plusieurs nouvelles [initiatives](#) plurilatérales qui présentent un intérêt pour l'Union européenne, notamment sur le commerce électronique, la facilitation des investissements ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises. Lors du Forum économique mondial de Davos, en janvier 2019, l'Union européenne et 48 autres membres de l'OMC sont convenus d'entamer des négociations sur le [commerce électronique](#).

Au niveau multilatéral, l'Union européenne est déterminée **à préserver et à redynamiser le système commercial mondial** tel que l'incarne actuellement l'OMC. Ce système est soumis à une pression croissante émanant de différentes directions. L'impasse dans laquelle se trouvent depuis longtemps les négociations de l'OMC prouve que les accords qu'elle a conçus, notamment sur les [subventions](#), ne sont pas en mesure de remédier au recours généralisé aux aides publiques apportées aux entreprises dans des économies centralisées, comme la Chine. Les inquiétudes des États-Unis au sujet de ces pratiques et d'autres pratiques commerciales chinoises litigieuses, ainsi que les préoccupations plus générales quant à la progression de la Chine vers le statut de première

puissance économique mondiale, ont atteint leur paroxysme sous l'administration Trump. En conséquence, une guerre commerciale de facto a éclaté entre les États-Unis et la Chine en 2018, les deux pays imposant des droits de douane sur les exportations de l'autre pour une valeur de plusieurs centaines de milliards de dollars. L'Union européenne, fervente partisane du système commercial multilatéral, s'est pour l'heure associée aux États-Unis et au Japon dans le cadre d'un [accord trilatéral](#) pour tenter de réformer l'OMC en la rendant plus apte à prendre des mesures contre les pratiques non axées sur le marché. Cependant, dans un avenir proche, l'Union européenne pourrait être appelée à prendre explicitement parti dans ce différend commercial. En parallèle, elle devra probablement faire face au blocage continu de la nomination de nouveaux magistrats au sein de l'organe d'appel de l'OMC, ce qui risque de paralyser le système de règlement des différends de l'organisation. En vue d'apaiser les inquiétudes des États-Unis dans ce domaine et de maintenir l'OMC au cœur du règlement des différends commerciaux mondiaux, il est fort probable que l'Union continuera de travailler avec de nombreux partenaires commerciaux, notamment le Canada, le Japon et la Chine.

En ce qui concerne la préparation du [futur budget de l'Union européenne](#) (le cadre financier pluriannuel – CFP – pour la période 2021-2027), la Commission a proposé de maintenir le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en tant qu'instrument spécial non limité au plafond du CFP. Cette proposition lui permettra de conserver son statut de fonds de secours d'urgence et la flexibilité qu'il lui confère. En 2018, la Commission a également proposé une réforme du FEM, qui comprendrait entre autres un rehaussement du plafond des dépenses maximales (d'environ 170 millions d'euros à 225 millions d'euros par an), un abaissement du seuil d'admissibilité et une accélération de la procédure. Le FEM sera ainsi apte à jouer un rôle plus important et plus efficace dans le prochain CFP pour aider les travailleurs européens licenciés à cause de la mondialisation à trouver de nouveaux emplois. Des efforts visant à promouvoir [le rôle international de l'euro](#) en tant que devise clé pour les échanges de biens et de services sont également envisagés dans le [programme de travail de la Commission pour 2019](#).

RÉFÉRENCES PRINCIPALES

Commission européenne, «[Le commerce pour tous – Vers une politique de commerce et d'investissement plus responsable](#)», octobre 2015.

Commission européenne, «[Document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation](#)», mai 2017.

Commission européenne, «[Overview of FTA and other trade negotiations](#)» (Aperçu des accords de libre-échange et autres négociations commerciales), juillet 2019.

Visitez la page d'accueil du Parlement européen sur la [mondialisation et le commerce international](#).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET DROITS D'AUTEUR

Le présent document est rédigé à l'attention des députés et du personnel du Parlement européen dans le but de les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu de ce document relève de la responsabilité exclusive des auteurs et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen.

© Union européenne, 2019.

Crédits photo: © Rawpixel.com / Fotolia.

eprs@ep.europa.eu (contact)

<http://www.eprs.ep.parl.union.eu> (intranet)

<http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/home.html> (internet)

<http://epthinktank.eu> (blog)

